

Aménagement de la placette de Baillamont en une zone de convivialité (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : Baillamont (c) Descriptif : Aménagement de la placette de Baillamont en une zone de convivialité	Fiche n° M-2.07
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMÉNAGEMENT DE LA PLACETTE DE BAILLAMONT EN UNE ZONE DE CONVIVIALITÉ

1. Description du projet

Situation actuelle :

La placette de Baillamont est un grand espace tarmaqué, non organisé, avec un module de jeu pour tout petits au centre et une balançoire sur la zone enherbée. Elle est située entre les rues Jominot et Sedan. Elle est bordée par un ruisseau dans lequel se trouve une prise d'eau pour une pompe fermière et un lavoir déjà rénové se trouve en contre-bas (rue Jominot).



Le projet vise à améliorer l'aménagement de la placette de Baillamont en une zone de convivialité dédiée avant tout aux villageois (tout public : enfants, adultes, personnes âgées, ...) mais aussi pour les touristes, promeneurs et agriculteurs.

Pour se faire, la placette sera végétalisée davantage et distinguée en trois zones :

- Un verger et aire de repos avec un abri pour profiter de l'ombre lorsqu'il fait chaud (1),
- Une plaine de jeux comprenant le module existant qui pourrait être agrandi ainsi que des infrastructures pour les plus grands comme le street workout (2)
- Une zone de plage enherbée et une petite plateforme en bois qui passe au-dessus de l'eau et qui masque la prise d'eau en même temps. (3)

Pour sécuriser la rivière, il est proposé de placer une clôture en châtaignier.

La rue qui longe le parking et qui rejoint la rue Sedan sera en sens unique (4). Une rangée de places pour voitures sera installée le long de cette rue (5), avec un panneau « interdit aux camions ». Un parking pour les véhicules agricoles sera aménagé à côté de la prise d'eau pour permettre au fermier d'y accéder facilement (6).



Les citoyens souhaitent que l'aspect environnemental soit renforcé. Une attention particulière devra donc être apportée afin de veiller à améliorer l'aspect « vert » de cette place.

2. Justification du projet

Lors des consultations villageoises, les habitants ont insisté sur le manque de convivialité de la placette du village. En effet, la place est un grand espace en tarmac, très peu aménagée. Ils ont également souligné le manque d'infrastructures pour sécuriser la rivière, le manque de zone verte et ombragée, ainsi que le manque d'équipement (bancs, poubelles).

Afin de rendre cette placette plus conviviale et intergénérationnelle, les citoyens ont demandé à ce que celle-ci soit réaménagée. Les différentes zones aménagées contribueront à renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants tout en préservant et en améliorant la biodiversité.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif stratégique 1	Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants
Objectifs opérationnel 1.1	En offrant des lieux et moments de convivialité dans les villages
Objectif stratégique 6	Préserver l'identité rurale des villages
Objectifs opérationnel 6.1	En développant un habitat cohérent et raisonné sur le territoire


Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Garantir une qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie, et garantir un lieu de vie agréable.
- **Agence de développement local Bièvre - Vresse-sur-Semois** : Tendre vers un tourisme de qualité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Création d'un lieux convivial favorisant les rencontres en habitants
ENVIRONNEMENT	Amélioration du cadre environnemental
ÉCONOMIE	Léger impact sur le tourisme

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
---	--

5. Localisation et statut

- **Localisation** : Rue de Jominot à Baillamont



- **Statut de propriété :** Propriété communale
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Bièvre
- **Partenaires :** Habitants du Baillamont, CLDR et CCE

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Une esquisse a été réalisée.

Programme des travaux et/ou aménagements

Voir dans le descriptif.

Planification

Consultation des riverains, ensuite définition du projet en collaboration avec un auteur et la CLDR.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements, et garantir la propreté des lieux.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de l'aménagement	1	Commune de Bièvre

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des habitants	Bonne	Commune de Bièvre (enquête)

1. Annexes

Sans objet.